



Atelier de formation des animateurs relais de la police sur les violences basées sur le genre (VBG) DALOA, 18 -22 février 2019

Rapport

Rapport élaboré par :

- **KPAN Gbema Justine** (Clinique Juridique de Man) Promotrice de capacités, Man
- **KANGA Loukou** (MFFE) Promoteur de capacités, Man
- **Capitaine DJODJO Félicité** (DGPN Abidjan)
- **KOULIBALI Aminata**, Experte VSBG PNUD

Appui :

- **Hermann TCHIMOU**, Assistant suivi des formations, Communication (PNUD)
- **Abdoulaye Cissé**, Driver (PNUD)

I. INTRODUCTION

Dans le cadre du programme de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Police Nationale bénéficie d'un appui à travers le Projet d'appui à la Formation Continue de la Police Nationale (PAFC), financé par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA). Le présent projet est la contribution du PNUD et de ses partenaires (notamment l'Agence Japonaise de Coopération Internationale, et le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité), à la réponse au défi de la sécurité et de la cohésion sociale. Il vise à contribuer à la restauration de l'autorité et la légitimité des services de la sécurité intérieure à travers le renforcement du professionnalisme de ceux-ci par la formation continue. Dans ce contexte, plusieurs salles de formation ont été construites, ainsi que de nombreux matériels acquis dans le cadre du projet.

C'est dans le cadre ce projet que le PNUD, en partenariat avec le ministère de l'intérieur et de la sécurité, et le ministère de la Femme, de la Famille et de l'enfant, a organisé deux (02) sessions de formation des animateurs relais de la police de la région du Haut Sassandra sur la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre. Ces sessions ont eu lieu du 18 au 22 février 2019 à la Préfecture de Police de DALOA.

II. OBJECTIFS

1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général était de développer et de renforcer les compétences d'au moins 10 policiers par commissariat (dont les chefs de services) dans la zone sur les questions de VBG afin d'améliorer la qualité de leurs interventions mais aussi de les impliquer dans la prévention.

2. OBJECTIFS SPECIFIQUES D'APPRENTISSAGE

A la fin de la formation, le participant devait être capable de :

- ✓ Connaître les différentes définitions des VBG ;
- ✓ Connaître les généralités sur les VBG (ampleur, facteurs favorisant, conséquences) ;
- ✓ Décrire l'outil de classification des incidents VBG et savoir l'utiliser ;
- ✓ Connaître les principes directeurs de la prise en charge des VBG ;
- ✓ Comprendre la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG (SNLVBG) et le Mécanisme de Coordination : la Plateforme ;

- ✓ Connaître les généralités sur les droits de l'homme, la loi VIH SIDA et la loi portant protection des victimes, des témoins, des dénonciateurs, des experts et autres personnes concernées;
- ✓ Comprendre le cadre juridique national et supranational sur lequel repose la répression des VBG et la protection des victimes ;
- ✓ Distinguer et identifier les différents types d'incidents VBG qui constituent des infractions pénales en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Appliquer la procédure appropriée à la spécificité et à la sensibilité des cas de VBG ;
- ✓ Assurer la prévention des violences sexuelle et autres VBG ;
- ✓ comprendre la gestion d'un gender desk (bureau d'accueil genre) ;
- ✓ Etablir le répertoire des trois points focaux VBG de chaque commissariat ;
- ✓ 40 policiers (20/session) dont les chefs de services sont formés comme animateurs relais sur les VBG.

III.RESULTATS ATTENDUS

Au terme de ces sessions de formation :

- ✓ 40 policiers dont les chefs de services sont formés comme animateurs relais sur les VBG
- ✓ Les compétences des policiers de la zone sont renforcées sur les VBG ;
- ✓ Les policiers connaissent les définitions, les généralités, l'outil de classification, les principes directeurs, la SNLVBG et le mécanisme de coordination ;
- ✓ les policiers comprennent le cadre juridique national et supranational de répression des VBG et de protection des victimes ;
- ✓ Les policiers connaissent les généralités sur les droits de l'homme, la loi VIH SIDA et la loi de protection des victimes, des témoins, des dénonciateurs et les experts ;
- ✓ Les policiers connaissent les incidents VBG constitutifs d'infractions pénales ;
- ✓ Les policiers maîtrisent les instruments juridiques de répression des VBG ainsi que les procédures spécifiques à appliquer ;
- ✓ Les policiers animateurs relais assurent la prévention des VBG par la sensibilisation ;
- ✓ les animateurs relais comprennent la gestion d'un bureau d'accueil genre,
- ✓ Trois points focaux VBG par service sont désignés dans les commissariats concernés.

IV.METHODOLOGIE

Technique d'animation

La méthode participative et interactive a été retenue pour faciliter les travaux de ces deux sessions de formation. Les techniques pédagogiques retenues ont consisté en :

- ✓ Des exposés illustrés / Projections power point ;
- ✓ Des brainstormings ;
- ✓ Des discussions;
- ✓ Des tours de table

- ✓ Des prises de parole individualisées
- ✓ Des jeux de rôle ;
- ✓ Des questions/ réponses
- ✓ Des partages d'expériences
- ✓ Des études de cas
- ✓ Des évaluations
- ✓ Des synthèses

V. METHODE D'EVALUATION

Les participants ont été évalués selon :

- ✓ Le questionnaire préalable (pré test).
- ✓ Le questionnaire final (post test).

Les deux(02) formations ont été évaluées respectivement par les participants avec l'instrument d'évaluation de fin de formation (l'évaluation finale de l'atelier).

VI. PROFIL DES FORMATEURS

Au regard des résultats attendus de ces formations, l'équipe de formateurs était composée de personnes ressources qualifiées en la matière. Il s'agit de :

- **KPAN Gbema Justine**, Juriste, Clinique juridique de Man, promotrice de capacités
- **KANGA Loukou**, Assistant social, Centre social de Man, Promoteur de capacités
- **Capitaine DJODJO Poha Félicité**, DGPN-Abidjan, Promotrice de capacités

Ces formateurs ont eu l'appui de l'experte de la lutte contre les VSBG du PNUD en la personne de **KOULIBALI Aminata**, juriste, formatrice nationale VBG et de **KOUAKOU Olivier Michel Houango**, Formateur national VBG.

VII. PARTICIPANTS

Les participants étaient au nombre de quarante (40) en raison de vingt(20) par session dont trois(03) commissaires, quinze(15) officiers et trente-deux(32) Sous-Officiers. Ils proviennent des commissariats du 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissement de police de Daloa.

VIII. DEROULEMENT DES ATELIERS

A- SESSION 1

La première session de la série de formation des animateurs relais de la police s'est tenue du 19 au 20 février 2019 à la préfecture de police de Daloa. Elle s'est déroulée avec quelques ajustements de l'agenda initial.

Jour 1 : Mardi 19 février 2019

Cette session a commencé par l'ouverture des travaux par le Commissaire de Police, Monsieur N'GUESSAN Zaka Thomas, Représentant le Préfet de Police de Daloa. Dans son adresse, il a souhaité la bienvenue aux participants. Il a exprimé sa reconnaissance aux Partenaires PNUD et JICA pour leur appui dans la formation continue des forces de sécurité. Situait le contexte de la formation, il a rappelé aux participants que la Communauté internationale a un regard particulier sur la question des VBG et des VSBG. De ce fait, ils doivent suivre attentivement les différentes communications, être ponctuels, être assidus et être à l'écoute pour mieux assimiler les thèmes en vue de leur restitution et une meilleure prise en charge des victimes de VBG.

A sa suite prenant la parole, Madame KOULIBALI Aminata, Experte VSBG, a, au nom du Représentant Résident du PNUD, souhaité la bienvenue aux participants et aux formateurs. Elle a rappelé l'engagement du PNUD dans la lutte contre les VSBG et l'importance accordée à cette formation. Elle a rappelé le contexte de la création des Bureaux d'accueil Genre (BAG) et la mission des animateurs relais. A l'endroit des participants, elle les a exhorté à accorder un intérêt à la formation, à poser toutes les questions possibles avant de leur réitérer ses remerciements pour leur présence. Elle a ensuite présenté les objectifs et l'agenda de l'atelier. Pour terminer elle a demandé à chaque participant de se présenter selon le canevas suivant :

- i) Nom et Prénoms,
- ii) Petit Nom,
- iii) Fonction/ grade/ Structure
- iv) Attentes de cette formation
- v) Partie préférée du corps et pourquoi ?

Les présentations individuelles ont permis de voir le profil des participants. Outre le fait qu'il y avait deux catégories de participants, il est apparu que leurs connaissances et expériences n'étaient pas homogènes. En effet, certains participants n'avaient jamais participé à un atelier de formation sur les VBG. D'autres étaient familiers à cette notion.

L'analyse des attentes énumérées par l'ensemble des participants et les facilitateurs permet de retenir les points essentiels suivants :

- i- Avoir une notion précise/parfaite des différents cas de VBG.
- ii- Avoir les rudiments pour assurer une meilleure prise en charge des cas de VSBG.
- iii- Enrichir la collaboration avec les forces de sécurité pour être plus efficace.
- iv- Travailler en synergie avec les forces de sécurité sur la question des VBG
- v- Avoir des notions sur les textes de loi en matière de VBG.

Pour le bon déroulement de l'atelier, les participants ont convenu de l'organisation pratique de l'atelier ainsi que des règles de jeu.

Par la suite, il y a eu le pré test pour évaluer le niveau de connaissance de base des participants sur la thématique des VBG et des VSBG. Après la correction du pré test, la session a débuté avec les différents modules de la journée.

PRESENTATION DES MODULES

La première journée de la formation a été meublée par la présentation de sept(07) modules :

- ✓ Mythes et réalités
- ✓ Généralités sur les VBG
- ✓ Outil de classification des incidents VBG
- ✓ Prise en charge Psychosociale des VBG
- ✓ Principes directeurs
- ✓ Présentation de la SNLVBG et du GBVIMS
- ✓ Mécanisme de coordination, plateforme VBG

1- MYTHES ET REALITES

Abordant ce module, Madame KOULIBALI Aminata a exposé des assertions qui ont amené les participants à donner leurs avis en termes « d'accord », « pas d'accord » et « indécis ». A travers des échanges, elle a affirmé que : « quelles que soient les situations l'homme et la femme demeurent égaux en droits ». Les différentes assertions présentées ont fait l'objet de discussion. Ce qui a permis à la facilitatrice d'amener les participants à se débarrasser de certains préjugés.

2- GENERALITES SUR LES VBG

Ce module présenté conjointement par KPAN Justine et Capitaine DJODJO Félicité a permis d'expliquer aux participants :

- les notions de genre, de sexe, de violence et de VBG ainsi que les différents types de VBG ;
- l'intérêt de la lutte contre ces violences à travers la description des facteurs de risque ou facteurs favorisant les VBG et leurs conséquences;
- ce qu'il faut faire pour développer une bonne stratégie de prévention.

La facilitatrice KPAN Justine intervenant sur la première partie de ce module a amené les participants à faire la différence entre le sexe et le genre. Elle leur a présenté les **six types de VBG** selon la classification actuelle. Il s'agit de :

- i)* Viol,
- ii)* Agression sexuelle,
- iii)* Agression physique,
- iv)* Mariage forcé,
- v)* Déni de ressources, d'opportunités ou de services,
- vi)* Maltraitance psychologique et émotionnelle.

Notons que les VBG sont favorisées par certains facteurs classés en 6 groupes :

- ✓ les facteurs individuels.
- ✓ les facteurs relationnels.
- ✓ les facteurs communautaires.
- ✓ les facteurs sociaux.
- ✓ les facteurs institutionnels.
- ✓ les facteurs physiques et médicaux.

Quant aux conséquences des VBG, elles ont été présentées par le capitaine DJODJO Félicité. Elle a mis un accent sur les conséquences immédiates (blessures, état de choc traumatique, IST/VIH/SIDA, grossesse...) et les conséquences secondaires (invalidité, douleur chronique, avortement ...). Au plan social, on note comme conséquence des VBG sur les populations survivantes, la stigmatisation et la discrimination par la communauté, le rejet par la famille et la société, l'abandon des activités, l'homicide et le suicide. Elle a exhorté ses pairs à briser le silence, à agir avec célérité et à travailler dans une synergie d'action pour lutter efficacement contre les VBG. Elle a ajouté que les victimes de VBG ont besoin d'une prise en charge holistique d'où la nécessité de les référer aux différentes structures de prise en charge selon le besoin du cas.

Des échanges ont permis de clarifier certains aspects non compris par les participants.

3-OUTIL DE CLASSIFICATION DES INCIDENTS DES VBG

Dans ce module, la facilitatrice KOULIBALI Aminata a indiqué qu'il existe une méthode de classification des VBG. Cette méthode consiste en une série de questionnement qui se déroule dans un ordre donné. Ainsi on part toujours de la question suivante : Y a-t-il eu pénétration sans consentement ?. En cas de réponse négative, l'on continue le questionnement jusqu'à trouver le type de VBG relatif à l'incident rapporté. Elle a fait savoir qu'il existe d'autres catégories de VBG que sont les violences domestiques, les sévices sexuels infligés aux enfants, les violences sexuelles liées aux conflits, l'esclavage sexuel et les pratiques traditionnelles préjudiciables. Elle a précisé que cette classification prend en compte le contexte socio politique et sert d'élément pour rechercher les auteurs de crimes de guerre.

4-PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE DES VBG

À la suite de Madame KOULIBALI Aminata, Monsieur KANGA LOUKOU a présenté le module sur la prise en charge psychosociale des personnes survivantes de VBG. Dans ses explications, il ressort que la prise en charge psychosociale consiste à interagir avec la personne survivante aux fins d'identifier le problème réel dont elle souffre, à l'amener à accepter et à le surmonter en s'appuyant sur ses propres ressources et les ressources de la communauté.

Pour y parvenir, la démarche repose sur six étapes :

- l'écoute et l'identification des dangers,
- l'évaluation des besoins de la survivante,
- l'élaboration d'un plan d'action avec la survivante,
- la mise en œuvre du plan d'action,
- le suivi du cas,
- la clôture du dossier de prise en charge.

5- PRINCIPES DIRECTEURS

Ce module a été développé par Monsieur KOUAKOU Olivier. Dans son exposé, il a énuméré et expliqué les quatre principaux principes directeurs qui sont indissociables et les trois autres complémentaires. Les quatre principes directeurs sont :

- ✓ la confidentialité,
- ✓ la sûreté,
- ✓ la non-discrimination
- ✓ le respect.

les trois principes complémentaires sont :

- ✓ l'empathie,
- ✓ le passé de l'intervenant,
- ✓ l'âge et le sexe de l'intervenant.

Il a insisté sur le fait que la connaissance de ces principes est fondamentale dans la réussite d'une mission de lutte contre les VBG.

6- PRESENTATION DE LA SNLVBG ET DU GBVIMS

Ce module a été développé conjointement par M. KANGA Loukou et KOUAKOU Olivier. Le premier est intervenu sur la Stratégie Nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. Il a relevé que l'élaboration de la SNLVBG poursuit des objectifs suivants :

- ✓ le renforcement de la protection des individus contre les VBG,
- ✓ la dynamique multidisciplinaire et l'amélioration de la coordination des actions.

Pour atteindre ces objectifs, cinq axes stratégiques ont été définis :

- ✓ la prévention,
- ✓ la justice et la lutte contre l'impunité,
- ✓ la réforme du secteur de sécurité : désarmement, démobilisation et réinsertion sociale,
- ✓ la prise en charge multisectorielle
- ✓ l'analyse de la situation VBG et la coordination.

Il a ajouté que la SNLVBG comprend cinq organes :

- ✓ Le comité national de lutte contre les VBG,
- ✓ Le comité central de supervision,
- ✓ La cellule de lutte contre les VBG,
- ✓ Les comités régionaux ;
- ✓ Les plateformes VBG.

Elle est un outil de programmation et de planification de la lutte contre les VBG. C'est pour cette raison que toutes les interventions doivent être conformes à ses aspirations et que chaque acteur doit agir en synergie avec les autres acteurs.

Après cela, la parole est revenue à Monsieur HOUANGO Olivier pour présenter le module sur le système de gestion de l'information sur les VBG.

Dans son exposé, il a relevé que vu l'importance des VBG, le partenaire financier l'UNFPA, a mis sur pied en 2006 un système de gestion des informations dans l'objectif d'avoir des données de qualités et fiables.

Il a présenté les objectifs de la GBVIMS:

- ✓ Harmoniser la collecte de données de routine sur les VBG.
- ✓ Aider les prestataires des services psychosociaux et médicaux à mieux comprendre et à répondre aux cas de VBG pris en charge.
- ✓ Permettre un partage conforme au principe d'éthique et de sécurité des informations sur les incidents des VBG.
- ✓ Produire les tendances relatives à la prestation de service pour améliorer la coordination des actions liées aux VBG et la qualité de la réponse apportée aux survivants.

Il a ensuite indiqué les outils utilisés dans la collecte des données VBG, à savoir :

- ✓ les outils de classification des VBG,
- ✓ le formulaire d'admission et d'évaluation,
- ✓ le registre des incidents,
- ✓ le protocole de partage de l'information.

7- MECANISME DE COORDINATION, PLATEFORME VBG

Abordant ce module, le facilitateur KOUAKOU Olivier a présenté successivement les objectifs, la composition, le fonctionnement et le niveau d'intervention des organisations membres d'une plateforme de lutte contre les VBG. Il a ensuite défini et donné les rôles et les qualités du point focal VBG. Il a exhorté les participants à référer les survivant(e)s vers le centre social pour une meilleure prise en charge et la documentation de celles-ci.

La présentation d'un film sur l'excision d'une fillette en direct en Egypte, les conséquences imagées des MGF et l'évaluation journalière ont mis fin à cette journée.

Jour 2 : Mercredi 20 février 2019

Cette deuxième journée a débuté par la présentation de l'agenda et le récapitulatif des activités de la veille. Puis les modules suivants ont été présentés :

1-GENERALITES SUR LES DROITS DE L'HOMME, LOI 2014 PORTANT REGIME DE PREVENTION, DE PROTECTION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA ET LOI DE PROTECTION DES VICTIMES ET DES TEMOINS

Ce module présenté par Mme KOULIBALI Aminata avait pour objectifs d'amener les participants à :

- ✓ appréhender les notions, les principes fondamentaux et les caractéristiques des DH ;
- ✓ cerner leur mission de promotion et de protection des DH.

Pour ce faire, elle a accentué sa présentation autour des questions ci-dessous :

- ✓ Qu'entend-t-on par droits de l'homme?
- ✓ A qui imposent-ils en premier des obligations?

- ✓ Quelles sont les obligations de l'Etat et ses représentants ?
- ✓ Qu'en est-il des acteurs non étatiques?
- ✓ Qu'entend-on par violation des droits de l'homme?
- ✓ Quels sont les éléments constitutifs de la violation des droits de l'homme ?
- ✓ La violation des droits de l'homme est-elle différente de l'infraction pénale?
- ✓ Quelles sont les sources des droits de l'homme?
- ✓ Quelles sont les instruments de protection et de promotion des droits de l'homme ?
- ✓ Quelles sont les caractéristiques des droits de l'homme ?
- ✓ Quelques principes des droits de l'homme ?
- ✓ Notion de droits intangibles ?
- ✓ Quels sont les mécanismes de surveillance des droits de l'homme ?

Les réponses à ces questions ont permis aux participants de mieux cerner la notion des droits de l'homme et des droits intangibles, la différence entre les notions de violation des droits de l'homme et d'infraction pénale, les sources des droits de l'homme, les instruments et les mécanismes de surveillance de ces droits. La facilitatrice a incité sur les missions dévolues aux participants dans la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que les obligations qui leur incombent en tant qu'agents/représentants de l'Etat.

La loi 2014 relative à la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme a fait également l'objet d'échanges entre la facilitatrice et les participants.

Après cela, elle a entretenu les participants successivement sur la loi 2014 portant régime de prévention et de protection en matière de lutte contre le VIH/SIDA et la loi de protection des victimes et des témoins.

Abordant la première loi, elle a passé en revue certains articles qui selon elle paraissait important pour les participants de savoir. Il s'agit des articles 3 ; 10 ; 11 ; 12 ; 16 al 3 ; 31 ; 36 ; 39 ; 47 ; 48 ; 49 ; 50 ; 54 ; 55 et 56.

Les préoccupations des participants ont porté sur le devoir de confidentialité, la situation des détenus séropositifs, l'administration des ARV aux survivantes de Viol.

Quant à la deuxième loi, elle a indiqué qu'il était important pour les participants de se l'approprier en attendant la prise du décret d'application et la création du bureau national de protection.

2- PRISE EN CHARGE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE DES VBG.

Ce module animé par **KPAN Justine** avait pour objectifs d'amener les participants à :

- reconnaître les différents types d'incidents VBG constitutifs d'infraction en Côte d'Ivoire ;
- orienter les survivant(e)s vers les juridictions compétentes ;
- connaître l'intérêt de fournir toute la documentation médico-légale aux survivant(e)s pour la saisine des juridictions compétentes ;
- prendre conscience de sa responsabilité dans la prise en charge judiciaire des survivant(e)s.

Cette présentation s'est faite autour des points suivants:

- les instruments de protection des survivant(e)s de VBG
- Les mécanismes de protection des survivant (e)s de VBG

La distinction entre la PEC juridique et PEC judiciaire a été faite pour une meilleure compréhension du module par les participants.

Au niveau des instruments, il est à noter que les textes existent tant au niveau international que national pour la prévention et la prise en charge des VBG. Au niveau international, les conventions et les traités ratifiés par la Côte d'Ivoire ne prévoient pas de sanction pénale. Il est donc difficile de s'en référer en cas de procédure judiciaire. Cependant pour certains types de VBG, il est nécessaire de s'en référer car tous les types de VBG ne sont pas constitutifs de crime ou de délits d'une part et d'autre part, la constitution ivoirienne stipule que les conventions et traités ratifiés ont une valeur supérieure à notre loi. Au niveau national, l'accent a été mis sur la constitution, le code pénal et le code de procédures pénales permettant d'expliquer les droits des survivants et les trois types d'infractions (le crime, le délit et la contravention). En matière de VBG, il n'existe pas de contravention. Les voies de recours ont été présentées et discutées.

Un accent a été mis sur la situation des enfants victimes ou témoins, ou auteurs d'une infraction. Ces enfants bénéficient des mêmes instruments et mécanismes que pour les adultes. Cependant, la minorité constitue une circonstance aggravante pour l'auteur. Le traitement est spécifique et l'audition soumise à des conditions strictes (*art 106 Code de procédure pénale*). L'action civile est exercée uniquement par les parents ou le représentant légal.

Pour l'enfant auteur, sa responsabilité se situe à **trois (3) niveaux** (*art 116 Code pénal*)

- **Enfant de 10 ans: irresponsabilité absolue**
- **Enfant de 13 ans: excuse absolutoire de minorité**
- **Enfant de 16 ans: circonstances atténuantes de minorité.**

La majorité pénale est fixée à 18 ans.

Pour ce qui concerne les poursuites (*art 766, nouveau Code de procédure pénale*), l'instruction obligatoire et la procédure séparée des adultes mêmes pour des faits communs.

Les juridictions compétentes (*art 756 Code de procédure pénale*) sont :

- pour les crimes, la Cour d'Assises des mineurs ;
- pour les délits, le Tribunal pour enfants.

Puis les questions de compréhension et des partages d'expériences ont permis d'éclairer davantage les participants.

3- TECHNIQUES D'ENQUÊTE EN MATIERE DE VSBG

Ce module animé par Mme KOULIBALI Aminata, a permis aux participants d'être informés sur les techniques d'investigations criminelles.

Définies comme un ensemble de procédés et méthodes de recherche de la preuve, ces techniques regroupent :

- Le transport sur les lieux;
- La recherche, la collecte et l'examen des indices;
- Les auditions;
- Les interrogatoires;

- La recherche de la personne mise en cause;
- L'arrestation

Les participants ont discuté les points susmentionnés à partir de leur expérience. Par la suite, elle a poursuivi son intervention en présentant les violences sexuelles liées aux conflits. Elle a défini le terme ainsi que ses implications. Elle a fait l'état des lieux de ces violences sexuelles en Côte d'Ivoire. Les données VSC enregistrées ont abouti à l'inscription de la Côte d'Ivoire sur la liste de la honte en 2012. Elle a indiqué les actions entreprises par les autorités politiques et militaires pour y remédier et permettre le retrait de la Côte d'Ivoire sur la liste de la Honte en Mai 2017.

4- GESTION DES GENDER DESKS

Cette présentation a été faite par le Capitaine DJODJO Félicité. L'objectif était de montrer les bonnes pratiques professionnelles aux participants afin qu'ils se l'approprient pour gérer de façon efficace un Bureau d'Accueil Genre (BAG). Les participants ont été instruits sur la notion du bureau d'accueil genre, leurs rôles et leurs missions ainsi que les activités à mener en tant que points focaux dans les BAG. Deux cas pratiques ont permis de mettre en situation les participants.

Par la suite, la révision générale a été faite par M. KOUAKOU Olivier. Cette séance s'est faite à travers des questions réponses sur des aspects clés des différents modules. Le facilitateur a exhorté les acteurs présents à participer aux rencontres de la plateforme de lutte contre les VBG de Daloa. Puis le questionnaire à mi-parcours, l'évaluation journalière et l'évaluation finale de l'atelier ont été faits.

Enfin la synthèse générale de la formation a été faite par *Mme KOULIBALI Aminata* avant la cérémonie de clôture qui s'est caractérisée par des mots de remerciements des organisateurs.

IX-EVALUATIONS DE LA FORMATION

Evaluation des participants (pré et post tests)

Les participants ont été ponctuels, assidus et actifs pendant la durée de l'atelier de formation. Les tableaux ci-après résument les notes obtenues par les participants aux pré et post tests.

Tableau I : Notes obtenues aux pré et post tests par les participants

N° PARTICIPANTS	PRE TEST		POST TEST	
	NOTE/20	%	NOTE/20	%
1	12	60	17	85
2	12	60	16	80
3	11	55	13	65
4	08	40	11	55
5	12	60	13	65
6	11	55	11	55
7	10	50	15	75
8	10	50	11	55
9	11	55	12	60
10	06	30	16	80
11	07	35	14	70
12	11	55	15	75
13	11	55	15	75
14	12	60	16	80
15	10	50	19	95
16	09	45	14	70
17	14	70	18	90
18	10	50	15	75
19	13	65	14	70
20	07	35	10	50

Commentaires des tableaux du pré et post test

Les résultats du pré et du post- test montrent que tous les participants présents ont participé au pré-test et post test.

- Le pré-test a montré que certains participants n'ont pas des prérequis par rapport à la thématique car les moyennes varient de 30% à 70%.
- Au niveau du post test, les participants ont obtenu de meilleures notes à titre illustratif les moyennes varient de 50% à 95%.

Evaluation journalière des formateurs

Tout au long de la formation, les participant(e)s ont été amenés à apprécier la qualité des interventions des facilitateurs et des supports. La synthèse des évaluations journalières du degré de satisfaction des participants apparaît dans le tableau ci-dessous :

Appréciation des participants	J1	J2
Très satisfait	03	09
Satisfait	16	13
Non satisfait	01	00

Les participant(e)s étaient très satisfaits ou satisfaits du contenu des modules et de la méthode utilisée par les formateurs pendant les deux jours. Un participant non satisfait à cause du manque d'eau dans la salle au cours de l'atelier.

Evaluation finale de l'atelier

(NB : insérer le questionnaire)

X-Conclusion/Recommandations de l'atelier

Le présent atelier de formation a connu un franc succès, de par la qualité des formateurs, l'engagement et la motivation des participants.

Les points ayant suscité le plus de débats sont:

- La gestion des cas de VBG dans les BAG
- Les causes des VBG et les facteurs favorisant;
- Les définitions des violences sexuelles
- La question des registres de main courant et la question de la confidentialité
- Le lent retour de la police scientifique une fois saisie;

A l'issu de cet atelier les recommandations formulées sont résumées dans le tableau ci-après :

Cibles	Recommandations
Aux acteurs formés	<ul style="list-style-type: none"> - Faire la restitution au niveau de chaque structure et mettre en application les acquis de la formation - Assurer le référencement et le rapportage des données VBG - Participer aux rencontres de la plate-forme VBG de Daloa - Sensibiliser sur les VBG pendant les réunions de CCE - Etablir des registres VBG dans les postes de police et dans les BAG

Police	<ul style="list-style-type: none"> - Alléger la tâche du point focal - Etablir le répertoire des trois points focaux dans chaque commissariat - Poursuivre la formation et ou le renforcement des capacités des acteurs de santé - Assurer le suivi/supervision des prestataires formés
Aux partenaires techniques et financiers (PNUD et JICA)	<ul style="list-style-type: none"> - Elargir la formation à tous les policiers et depuis l'école au niveau de la formation initiale - Achever et équiper les BAG existant - Doter les BAG en matériel roulant - Construction et équipement des BAG du 4^{ème} ardt de Daloa - Organiser la formation des formateurs en VBG

B- SESSION 2

La deuxième session de la série de formation des animateurs relais de la police s'est tenue les **21 et 22 février 2019** à la **préfecture de police de Daloa**.

Jour 1 : Jeudi 21 février 2019

Cette première journée s'est articulée autour de plusieurs points :

D'abord la cérémonie d'ouverture faite par le Commissaire de Police, Monsieur DAPLE GONLEU GERMAIN.

Ensuite, les modalités administratives, la présentation des participants selon un canevas bien précis (nom, prénoms, petit nom, fonction/grade/structure, partie préférée du corps, attentes de la formation). Par la suite, il y a eu l'organisation du village avec la désignation des différents responsables (Chef, Notable, Conscience Horaire).

Aussi, les normes devant régir le fonctionnement du village ont été établies de façon consensuelle et une sanction a été fixée en cas de transgression des règles établies et les attentes ont été identifiées.

Ces attentes se résumaient en 04 points essentiels:

- Renforcer leurs capacités en matière de VBG
- Connaître les missions des points focaux des gender desks
- Comprendre le circuit de la prise en charge des victimes de VBG
- Connaître les instruments internationaux et nationaux relatifs aux VBG.

Après cela, le questionnaire préalable a été administré pour évaluer le niveau de connaissance basique des participants sur le contenu des modules prévus. Par la suite, la session a réellement commencé par une vue d'ensemble de la formation qui a permis d'indiquer les objectifs et la méthodologie.

PRESENTATION DES MODULES

Sept(07) modules ont meublé la 1^{ère} journée de la formation:

- Mythes et réalités
- Généralités sur les VBG
- Outil de classification des incidents VBG
- Prise en charge Psychosociale des VBG

- Principes directeurs
- Présentation de la SNLVBG et du GBVIMS
- Mécanisme de coordination, plateforme VBG

1- MYTHES ET REALITES

Abordant ce module, M. KOUAKOU Olivier a exposé des assertions qui ont amené les participants à donner leurs avis en termes « d'accord », « pas d'accord » et « indécis ». Les différentes assertions présentées ont fait l'objet de discussion.

2- GENERALITES SUR LES VBG

Ce module présenté par M. KANGA Loukou a permis d'expliquer aux participants :

- les notions de genre, de sexe, de violence et de VBG ainsi que les différents types de VBG ;
- l'intérêt de la lutte contre ces violences à travers la description des facteurs de risque ou facteurs favorisant les VBG et leurs conséquences;
- ce qu'il faut faire pour développer une bonne stratégie de prévention.

Le formateur a expliqué les six types de VBG selon la classification actuelle. Il s'agit de :

- i) Viol,
- ii) Agression sexuelle,
- iii) Agression physique,
- iv) Mariage forcé,
- v) Déni de ressources, d'opportunités ou de services,
- vi) Maltraitance psychologique et émotionnelle.

Il a souligné que les VBG sont favorisées par certains facteurs classés en 6 groupes :

- les facteurs individuels.
- les facteurs relationnels.
- les facteurs communautaires.
- les facteurs sociaux.
- les facteurs institutionnels.
- les facteurs physiques et médicaux.

Quant aux conséquences des VBG, il les a résumés en deux groupes :

- les conséquences immédiates (blessures, état de choc traumatique, IST/VIH/SIDA, grossesse...)
- les conséquences secondaires (invalidité, douleur chronique, avortement ...)

Pour clore son intervention, il a exhorté les participants à gérer les cas de VBG avec célérité et à travailler dans une synergie d'action pour lutter contre les VBG. Il a ajouté que les victimes de VBG ont besoin d'une prise en charge holistique d'où la nécessité de les référer aux différentes structures de prise en charge selon le cas.

Des échanges ont permis de clarifier certains aspects non compris par les participants.

3-OUTIL DE CLASSIFICATION DES INCIDENTS DES VBG

Dans ce module, le facilitateur KOUAKOU Olivier a indiqué qu'il existe une méthode de classification des VBG. Cette méthode consiste en une série de questionnement qui se déroule dans un ordre donné. Ainsi on part toujours de la question suivante : Y a-t-il eu pénétration sans consentement ? En cas de réponse négative, l'on continue le questionnement jusqu'à trouver le type de VBG relatif à l'incident rapporté. Il a fait savoir qu'il existe d'autres catégories de VBG que sont les violences domestiques, les sévices sexuels infligés aux enfants, les violences sexuelles liées aux conflits, l'esclavage sexuel et les pratiques traditionnelles préjudiciables. Il a précisé que cette classification prend en compte le contexte socio politique et sert d'élément pour rechercher les auteurs de crimes de guerre.

4-PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE DES VBG

Monsieur KANGA LOUKOU a développé le module sur la prise en charge psychosociale des survivantes de VBG. Dans son exposé, il a indiqué que la prise en charge psychosociale consiste à interagir avec la survivante aux fins d'identifier le problème réel dont elle souffre, à l'amener à accepter et à le surmonter en s'appuyant sur ses propres ressources et les ressources de la communauté.

Pour y parvenir, la démarche repose sur six étapes :

- l'écoute et l'identification des dangers,
- l'évaluation des besoins de la survivante,
- l'élaboration d'un plan d'action avec la survivante,
- la mise en œuvre du plan d'action,
- le suivi du cas,
- la clôture du dossier de prise en charge

5- PRINCIPES DIRECTEURS

Ce module a été animé par Monsieur HOUANGO OLIVIER. Dans son intervention, il a décrit les quatre principaux principes directeurs et les trois complémentaires. Les quatre principaux sont :

- la confidentialité,
- la sûreté,
- la non-discrimination
- le respect.

Les trois principes complémentaires sont:

- l'empathie,
- le passé de l'intervenant,
- l'âge et le sexe de l'intervenant.

Il a insisté sur le fait que la connaissance de ces principes est fondamentale dans la réussite d'une prise en charge des VBG.

6- PRESENTATION DE LA SNLVBG ET DU GBVIMS

Le module relatif aux stratégies nationales de lutte contre les VBG (SNLVBG) a été développé par M. KANGA Loukou. Il a relevé que l'élaboration de la SNLVBG poursuit des objectifs qui sont :

- le renforcement de la protection des individus contre les VBG,
- la dynamique multidisciplinaire et l'amélioration de la coordination des actions.

Pour atteindre ces objectifs, cinq axes stratégiques ont été définis :

- la prévention,
- la justice et la lutte contre l'impunité,
- la réforme du secteur de sécurité ; désarmement, démobilisation et réinsertion sociale,
- la prise en charge multisectorielle
- l'analyse de la situation VBG et la coordination.

Il a ajouté que la SNLVBG comprend cinq organes :

- Le comité national de lutte contre les VBG,
- Le comité central de supervision,
- La cellule de lutte contre les VBG,
- Les comités régionaux ;
- Les plateformes VBG.

La SNLVBG est un outil de programmation et de planification de la lutte contre les VBG. C'est pour cette raison que toutes les interventions doivent être conformes aux aspirations de la SNLVBG et que chaque acteur doit agir en synergie avec les autres acteurs.

Après cela, la parole est revenue à Monsieur HOUANGO Olivier pour présenter le module sur le système de gestion de l'information sur les VBG.

Dans son exposé, il a indiqué que vu l'importance des VBG le partenaire financier, l'UNFPA, a mis sur pied en 2006 un système de gestion des informations dans l'objectif d'avoir des données de qualités et fiables.

Il a présenté les objectifs suivants de la GBVIMS:

- Harmoniser la collecte de données de routine sur les VBG.
- Aider les prestataires des services psychosociaux et médicaux à mieux comprendre et répondre aux cas de VBG pris en charge.
- Permettre un partage conforme au principe d'éthique et de sécurité des informations sur les incidents des VBG.
- Produire les tendances relatives à la prestation de service pour améliorer la coordination des actions liées aux VBG et la qualité de la réponse apportée aux survivants.

Il a ensuite indiqué les outils utilisés dans la collecte des données VBG, à savoir :

- les outils de classification des VBG,
- le formulaire d'admission et d'évaluation,
- le registre des incidents,
- le protocole de partage de l'information.

Il a indiqué que le formulaire d'admission et d'évaluation juridico-judiciaire est moins volumineux que le formulaire psychosocial. Le formulaire ne doit pas être renseigné en présence de la survivante contrairement à la fiche de consentement de la survivante.

7- MECANISME DE COORDINATION, PLATEFORME VBG

Abordant ce module, le facilitateur KOUAKOU Olivier a présenté successivement les objectifs, la composition, le fonctionnement et le niveau d'intervention des organisations membres d'une plateforme de lutte contre les VBG. Il a ensuite défini et donné les rôles et qualités du point focal VBG. Il a exhorté les participants à référer les survivant(e)s vers le centre social pour une meilleure prise en charge et la documentation de celles-ci.

La présentation d'un film sur l'excision d'une fillette en direct en Egypte, les conséquences imagées des MGF et l'évaluation journalière ont mis fin à cette journée.

Jour 2 : Vendredi 22 février 2019

Cette deuxième journée a débuté par la présentation de l'agenda et le récapitulatif des activités de la veille par la méthode de questions-réponses. Puis les modules suivants ont été présentés :

1.-GENERALITES SUR LES DROITS DE L'HOMME, LOI 2014 PORTANT REGIME DE PREVENTION, DE PROTECTION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA ET LOI DE PROTECTION DES VICTIMES ET DES TEMOINS

Ce module présenté par KPAN Justine avait pour objectifs d'amener les participants à :

- appréhender les notions, les principes fondamentaux et les caractéristiques de DH ;
- cerner leur mission de promotion et de protection des DH.

Pour ce faire, elle a accentué sa présentation autour des questions ci-dessous :

- Qu'entend-t-on par droits de l'homme?
- A qui imposent-ils en premier des obligations?
- Quelles sont les obligations de l'Etat et ses représentants ?
- Qu'en est-il des acteurs non étatiques?
- Qu'entend-on par violation des droits de l'homme?
- Quels sont les éléments constitutifs de la violation des droits de l'homme ?
- La violation des droits de l'homme est-elle différente de l'infraction pénale?
- Quelles sont les sources des droits de l'homme?
- Quelles sont les instruments de protection et de promotion des droits de l'homme ?
- Quelles sont les caractéristiques des droits de l'homme ?

- Quelques principes des droits de l'homme ?
- Notion de droits intangibles ?
- Quels sont les mécanismes de surveillance des droits de l'homme ?

Les réponses à ces questions ont permis aux participants de mieux cerner la notion des droits de l'homme et des droits intangibles, la différence entre les notions de violation des droits de l'homme et d'infraction pénale, les sources des droits de l'homme, les instruments et les mécanismes de surveillance de ces droits. La facilitatrice a incité sur les missions dévolues aux participants dans la promotion et la protection des droits de l'homme ainsi que les obligations qui leur incombent en tant qu'agents/représentants de l'Etat. Les participants ont relevé que certaines dispositions des conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire sont contraires à nos mœurs et coutumes. Ils se sont interrogés de savoir pourquoi l'Etat ivoirien n'émet pas de réserves lors de la ratification de certaines conventions.

Par la suite, Mme KOULIBLALI Aminata est intervenue sur la loi 2014 portant régime de prévention et de protection en matière de lutte contre le VIH/SIDA et la loi de protection des victimes et des témoins.

Abordant la première loi, elle a passé en revue certains articles qui selon elle paraissait important pour les participants de savoir. Il s'agit des articles 3 ; 10 ; 11 ; 12 ; 16 al 3 ; 31 ; 36 ; 39 ; 47 ; 48 ; 49 ; 50 ; 54 ; 55 et 56.

Les préoccupations des participants ont porté sur le devoir de confidentialité, la situation des détenus séropositifs, l'administration des ARV aux survivantes de Viol.

Quant à la deuxième loi, elle a indiqué qu'il était important pour les participants de se l'appropriier en attendant la prise du décret d'application et la création du bureau national de protection.

2- PRISE EN CHARGE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE DES VBG.

Ce module animé par KPAN Justine avait pour objectifs d'amener les participants à :

- reconnaître les différents types d'incidents VBG constitutifs d'infraction en Côte d'Ivoire ;
- orienter les survivant(e)s vers les juridictions compétentes ;
- connaître l'intérêt de fournir toute la documentation médico-légale aux survivant(e)s pour la saisine des juridictions compétentes ;
- prendre conscience de sa responsabilité dans la prise en charge judiciaire des survivant(e)s.

Cette présentation s'est faite autour des points suivants:

- les instruments de protection des survivant(e)s de VBG
- Les mécanismes de protection des survivant (e)s de VBG

La distinction entre la PEC juridique et PEC judiciaire a été faite pour une meilleure compréhension du module par les participants.

Au niveau des instruments, il est à noter que les textes existent tant au niveau international que national pour la prévention et la prise en charge des VBG. Au niveau international, les conventions et les traités ratifiés par notre pays ne prévoient pas de sanction pénale. Il est difficile de s'en référer en cas de procédure judiciaire. Cependant pour certains types de VBG, il est nécessaire de s'en référer car tous les types de VBG ne sont pas constitutifs de crime ou de délits d'une part et d'autre part, la constitution ivoirienne stipule que les conventions et traités ratifiés ont une valeur supérieure à notre loi. Au niveau national, l'accent a été mis sur la constitution, le code pénal et le code de procédures pénales permettant d'expliquer les droits des survivants et les trois types d'infractions (le crime, le délit et la contravention). En matière de VBG, il n'existe pas de contravention. Les voies de recours ont été présentées et discutées.

Il faut savoir que la survivante peut se constituer partie civile pour réclamer des dommages et intérêts.

Un accent a été mis sur la situation des enfants victimes ou témoins, ou auteurs d'une infraction. Ces enfants bénéficient des mêmes instruments et mécanismes que pour les adultes mais la minorité constitue une circonstance aggravante pour l'auteur. Le traitement est spécifique et l'audition soumise à des conditions strictes (art 106 Code de procédure pénale). L'action civile est exercée uniquement par les parents ou le représentant légal.

Pour l'enfant auteur, sa responsabilité se situe à trois (3) niveaux (art 116 Code pénal)

- Enfant de 10 ans: irresponsabilité absolue
- Enfant de 13 ans: excuse absolutoire de minorité
- Enfant de 16 ans: circonstances atténuantes de minorité.

La majorité pénale est fixée à 18 ans.

Pour ce qui concerne les poursuites (art 766, nouveau Code de procédure pénale), l'instruction est obligatoire et la procédure est séparée de celle des adultes mêmes pour des faits communs.

Les juridictions compétentes (art 756 Code de procédure pénale) sont :

- pour les crimes la Cour d'Assises des mineurs ;
- pour les délits c'est le Tribunal pour enfants.

La pédophilie, l'inceste, l'interdiction de la dot en côte d'ivoire et le projet de révision du code de la famille ont animé les discussions.

3- TECHNIQUES D'ENQUÊTE EN MATIERE DE VSBG

Ce module animé par Mme KOULIBALI Aminata, a permis aux participants d'être informés sur les techniques d'investigations criminelles.

Définies comme un ensemble de procédés et méthodes de recherche de la preuve, ces techniques regroupent :

- Le transport sur les lieux;
- La recherche, la collecte et l'examen des indices;
- Les auditions;
- Les interrogatoires;
- La recherche de la personne mise en cause;
- L'arrestation

Les participants ont discuté les points susmentionnés à partir de leur expérience.

4- GESTION DES GENDER DESKS

Cette présentation a été faite par le Capitaine DJODJO Félicité. L'objectif était de montrer les bonnes pratiques professionnelles aux participants afin qu'ils s'approprient la question du genre pour gérer de façon efficiente un Bureau d'Accueil Genre (BAG). Les participants ont été instruits sur la notion du bureau d'accueil genre, leurs rôles et leurs missions ainsi que les activités à mener en tant que points focaux dans les BAG. Deux cas pratiques ont permis de mettre en situation les participants.

5-VIOLENCES SEXUELLES LIEES AUX CONFLITS(VSC)

Après avoir défini les VSC, Mme KOULIBALI Aminata a présenté la situation de ces violences qui ont contribué à classer la Côte d'Ivoire sur la liste de la honte.

Par la suite, la révision générale a été faite par KOUAKOU Olivier. Cette séance s'est faite à travers des questions réponses sur des aspects clés des différents modules. Le facilitateur a exhorté les acteurs présents à participer aux rencontres de la plateforme de lutte contre les VBG de Daloa. Puis le questionnaire à mi-parcours, l'évaluation journalière et l'évaluation finale de l'atelier ont été faites.

Pour terminer, il a fait la synthèse générale de la formation avant la cérémonie de clôture qui s'est caractérisée par des mots de remerciements des organisateurs, des formateurs et des participants.

IX- EVALUATIONS DE LA FORMATION

❖ Evaluation des participants (pré et post tests)

Les participants ont été ponctuels, assidus et actifs pendant la durée de l'atelier de formation. Les tableaux ci-après résument les notes obtenues par les participants aux pré et post tests.

Tableau I : Notes obtenues aux pré et post tests par les participants

N° participants	Pré test		Post test	
	Note/20	%	Note/20	%
1	11	55		
2	13	65	14	70
3	09	45	16	80
4	12	60	14	70
5	11	55	16	80
6	10	50	16	80
7	11	55	15	75
8	11	55	12	60
9	11	55	11	55
10	12	60	14	70
11	09	45	15	75
12	03	15	11	55
13	10	50	14	70
14	11	55	11	55
15	11	55	17	85
16	13	65	15	75
17	11	55	15	75
18	10	50	15	75
19	12	60	12	60
20	11	55	14	70

Commentaires des tableaux du pré et post test

Tous les participants présents ont participé au pré-test sauf un participant qui n'a pas fait le post test. Le pré-test a montré que certains participants n'ont pas des prérequis par rapport à la thématique car les moyennes varient de 15% à 65%.

Au niveau du post test, les participants ont obtenu de meilleures notes à titre illustratif les moyennes varient de 55% à 85%.

Evaluation journalière des formateurs

Tout au long de la formation, les participant(e)s ont été amenés à apprécier la qualité des interventions des facilitateurs et des supports. La synthèse des évaluations journalières du degré de satisfaction des participants apparaît dans le tableau ci-dessous :

Appréciation des participants	J1	J2
Très satisfait	05	07
Satisfait	15	11
Non satisfait	00	01

Les participant(e)s étaient très satisfaits ou satisfaits du contenu des modules et de la méthode utilisée par les formateurs pendant les deux jours. Un participant non satisfait sans motivé.

Evaluation finale de l'atelier

(NB : insérer le questionnaire)

IX. Communication et visibilité

L'ouverture de cette session de formation a bénéficié d'une couverture médiatique des correspondants de presse locale pour assurer la visibilité de l'activité.

N°	Nature	Organe	Parution
1	Presse écrite	Intelligent d'Abidjan	27-fev-19
2	Presse en ligne	Agence Ivoirienne de presse	19-fév-19
3	Presse écrite	L'Expression	25-fev-19
4	Presse en ligne	Akody	19-fév-19

X. Conclusion/Recommandations de l'atelier

Le présent atelier de formation a connu un succès, de par la qualité des formateurs, l'engagement et la motivation des participants.

Les points ayant suscité le plus de débats sont:

- Le principe de confidentialité (pour les acteurs);
- Le consentement de la personne survivante (cas des mineurs);
- Les définitions du viol et des violences sexuelles;
- L'accueil et l'écoute de la survivante;
- La loi sur le mariage/la notion de chef de famille
- La question de la dot;
- L'adultère et la reconnaissance de l'enfant adultérin
- Les 06 types de VBG;
- L'application des traités et conventions ratifiés;
- La question du certificat médical;
- La collaboration avec les sociétés téléphoniques dans l'enquête préliminaire
- La détection et la prise en charge des cas de VBG par les policiers

A l'issue de cet atelier les recommandations formulées sont résumées dans le tableau ci-après :

Cibles	Recommandations
Police	Elargir les formations VBG aux Sous-Officiers
Police	Affecter les personnes formées aux tâches pour lesquelles elles ont été formées
Police	Faire la restitution de la formation
PNUD	Augmenter les BAG dans les commissariats (3ème ardt de Daloa) et brigades
Police et PNUD	Plaidoyer pour une réponse diligente à la DITT et aux maisons de téléphoniques mobiles

ANNEXES

- 1- AGENDA DE LA FORMATION**
- 2- LISTES DES PARTICIPANTS ET FORMATEURS**
- 3- QUELQUES IMAGES DE LA FORMATION**

ANNEXE 1 : AGENDA

HEURES	ACTIVITES	RESPONSABLES
Jour 1		
7h-09h	Arrivée des participants, cérémonie d'ouverture et présentation des participants, Cadrage de l'atelier (objectifs, résultats attendus, méthodologie, formalités de prise en charge)	PNUD/Facilitateurs
09h-09h20	Pré-test et correction	Facilitateurs/Participants
09h20-10h00	Mythes et réalités	Facilitateurs
10h-10h15	Pause- santé	
10h15-11h15	Généralités sur les VGB : Ampleur, Définition, facteurs favorisants, conséquences, conséquences MGF	Facilitateurs
11h15-12h15	Outil de classification des incidents VBG + exercice	Facilitateurs
12h15-13h	Prise en charge psychosociale des VBG	Facilitateurs
13h-14h	Pause-déjeuner	
14h-15h	Principes directeurs	Facilitateurs
15h-16h	Présentation de la SNLVBG et du GBVIMS	Facilitateurs
16h-17h	Mécanisme de coordination, plateforme VBG : Rôle et fonctionnement, mécanismes de référence	Facilitateurs
17h-17h15	Pause-santé	
Jour 2		
08h-08h15	Recap jour 1	Participants
08h15-09h15	Généralités sur les droits de l'homme Loi 2014 portant régime de prévention de protection en matière de lutte contre le VIH/SIDA et loi de protection des victimes et des témoins	Facilitateurs
09h15-09h30	Pause – santé	
09h30-12h30	Prise en charge juridique et judiciaire des VBG Techniques d'enquête en matière de VSBG	Facilitateurs
12h30-13h30	Pause- déjeuner	
13h30-17h00	Psychologie de l'auteur Présentation gestion des gender desks	Facilitateurs

17h00-18h00	Post test et correction, recommandation et fin de session	Participants/facilitateurs
-------------	---	----------------------------

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS ET FORMATEURS

<p align="center">SESSION 1 DALOA, 19 et 20 février 2019, Préfecture de Police de Daloa. Liste des participants</p>					
N°	NOMS ET PRENOMS	PETIT NOM	GRADE/FONCTION	STRUCTURE DE PROVENANCE	CONTACTS TELEPHONIQUE/MAIL
1	KOFFI BEATRICE BATIE	BEA	COMMISSAIRE	4 ^{ème} Arrdt	02 77 50 56/07 91 28 38 koffibeatricebatie@gmail.com
2	DATTE KOUAKOU MENZAN	ZANDRO	LT	4 ^{ème} Arrdt	40 67 19 65/07 25 57 27 Alescendrien136@gmail.com
3	YAHOU EYEMON	EYEK	LT	1 ^{er} Arrdt	03 37 94 42/08 05 94 10
4	KOBRI Z. ROGER	ROGER	S/C	4 ^{ème} Arrdt	41 57 64 68/86 01 22 05
5	GBAGO NOKAN ALAIN	LIMBO	S/C	4 ^{ème} Arrdt	43 05 15 64/59 97 59 08 gbagokimberly@gmail.com
6	DJESSOU ADOH ROMARIC	PORKET	S/C	1 ^{er} Arrdt	01 25 90 18/66 12 76 56 romaricdjessou@gmail.com
	YOHOU OURAGA	BIGO	S/C	1 ^{er} Arrdt	03 27 75 66/65 17 85 23

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPONSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG)

7					
8	BAMBA VASSOITIE HAMED	BAMBINO	LT	1 ^{er} Arrdt	01 50 41 91 /05 81 49 86 Bambahamed299@gmail.com
9	GUEDE DODO ELOGE	VIPO DIT GUEDE MULER	S/C	1 ^{er} Arrdt	40 66 68 61/05 03 20 89
10	KOTIA ADOU SAMSON	ADOUSAM	S/C	4 ^{ème} Arrdt	40 83 95 09/58 23 33 25
11	GUIANGOE WILLIAM	WILI	CAPITINE	1 ^{er} Arrdt	09 04 18 16/03 58 98 48 williamsyobou@hotmail.fr
12	MADI ZOKORA ADELPHINE	ADE	ADJT	1 ^{er} Arrdt	02 68 90 24/09 55 94 04
13	DJA TROME ARNAUD DESIRE	TROME	SGT	4 ^{ème} Arrdt	40 52 45 57/44 48 57 78
14	TEHUA ASSAMOI C.	CONSTY	S/C	1 ^{er} Arrdt	02 94 56 48/85 66 36 99 assamoiconstant@gmail.com
15	DIAHOU MARCELLE KELY	KENZO	S/C	4 ^{ème} Arrdt	40 19 64 83/46 86 11 68
16	KOUAKOU YAO SIMPLICE	SIMPLO	S/C	1 ^{er} Arrdt	40 02 20 57/08 78 22 98

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPONSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG)

17	KOUMAN YAO FELIX	DONFE	S/C	4 ^{ème} Arrdt	41 28 87 80/05 26 06 25
18	DAYORO BRISSI MARTIAL	DANI	S/C	1 ^{er} Arrdt	01 84 07 04/06 34 43 65 dayorobrissi@gmail.com
19	ASSEKE EPSE ATTA	LA BENEDICTION	S/C	4 ^{ème} Arrdt	02 60 60 71/55 92 31 31
20	KALOU DOGBO AIME	L'AIME	S/C	4 ^{ème} Arrdt	40 67 18 27
21	KOULIBALI AMINATA	AMI	EXPERTE VSBG	PNUD	59 49 91 6 Aminata.koulibali@undp.org
22	BAMBA INZA	BAMBINO	JURISTE	CLINIQUE JURIDIQUE DALOA	07 35 12 92/46 23 33 04 Bamba0101@yahoo.fr
23	KPAN GBEMA JUSTINE	JUSTINE	JURIST/FORMATRICE	CLINIQUE JURIDIQUE MAN	07 23 98 48/06 40 26 89 kpanjustine@gmail.com
24	DJODJO POHA FELICITE	FELI	CAPITAINE/FORMATRICE	35 ^{ème} Arrdt Cocody/Riv. Palmeraie	03 15 15 93/07 13 75 43 cdjodjofelicite@gmail.com
25	KANGA LOUKOU	LOOK	ASSISTANT SOCIAL/FORMATEUR	CENTRE SOCIAL MAN	07 53 86 37 /02 66 70 20 kangalookas@gmail.com
26	KOUAKOU OLIVIER MICHEL HOUANGO	OLI	FORMATEUR	COMPLEXE SOCIO-EDUCATIF	houango@live.fr 07 60 07 05

				DALOA	
--	--	--	--	-------	--

SESSION 2
DALOA, 21 et 22 février 2019, Préfecture de Police de Daloa.
Liste des participants

N°	NOMS ET PRENOMS	PETIT NOM	GRADE/FONCTION	STRUCTURE DE PROVENANCE	CONTACTS TELEPHONIQUE/MAIL
1	LIA BI TIEN OLIVIER	OLI	S/C	2 ^{ème} Arrdt	Olivierlia76@gmail.com 03 81 12 45.
2	DJAKO LOGON JOSEPH FRANCK	FRANCO	CAPITAINE	2 ^{ème} Arrdt	46 04 97 85/02 37 40 73 jofrancdjako@gmail.com
3	POHE GNONSIEKAN JEAN HUGUES	HUGO	S/C	3 ^{ème} ARRDT	02 26 94 11/46 59 59 65 pohejeanhugues@yahoo.fr
4	EHOUNOU KOUAKOU FREDERIC.	KOBA	S/C	2 ^{ème} Arrdt	01 15 15 24/66 81 34 35 ehoumanfrederic@gmail.com

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPONSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG)

5	KONAN K.OUAKOU DIDIER		Commissaire de Police de 2 ^{ème} Classe	3 ^{ème} Arrdt	03 79 21 12 koloudidierabo@gmail.com
6	OULAÏ SIEMIN EUGENE	KABONGO	ADJT	2 ^{ème} Arrdt	oulaieugene@gmail.com 02 76 82 70/54 00 44 08
7	TRA BI DJETIN SEVERIN	BISSAN	S/C	3 ^{ème} Arrdt	trabidjetin@gmail.com 08 99 32 93/46 71 87 02
8	IBRAHIM DIARRA JUNIOR	IB	S/LT	2 ^{ème} Arrdt	78 90 97 85
9	ZOGBE FRAN WOMZIHON ESTELLE LAURE	LAURE	S/C	2 ^{ème} Arrdt	45 19 05 77/40 66 41 08
10	DELATOURD HYACINTHE OMER KINHON	DHOKI	S/LT	2 ^{ème} Arrdt	41 68 41 91
11	ANI ONTO AGNES	ARSENO	LT	2 ^{ème} Arrdt	40 66 95 15/06 60 07 51
12	DJODJO DJEBE CAMILLE	DJO	LT	2 ^{ème} Arrdt	02 62 41 71 camilledjodjo@gmail.com
13	ZON BA MONKE E.	ZOULOU	SERGEN	3 ^{ème} Arrdt	06 49 70 90 rekizomba@gmail.com
14	BOUSSOU N'DORI ANDRES	BNAS	S/C	3 ^{ème} Arrdt	54 13 85 85/01 71 95 02

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPONSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG)

15	ABOLE CHARLES CANDIDE	CHARLY	S/C	3 ^{ème} Arrdt	05 28 86 89
16	DAPLE GONLEU GERMAIN	LE CAIRE	Commissaire de police	2 ^{ème} Arrdt	03 48 83 16/54 93 40 12 daplegermain@yahoo.fr
17	KOUASSI N'GORAN FRANCK	FRANCKY	LT	3 ^{ème} Arrdt	65 88 70 65
18	COULIBALY ZIE LACINA		S/LT	3 ^{ème} Arrdt	76 76 96 84 Coulibalyzie- lacina86@gmail.com
19	KOUDOU EPSE ONADJE MARIE DENISE	MADE	ADJT	3 ^{ème} Arrdt	54 93 48 70/01 96 87 30
20	KAMAGATE KASSIM	BOLO	LT	3 ^{ème} Arrdt	06 40 97 35 Kassimkamagate1@gmail.com
21	BAMBA INZA	BINOINO	JURISTE	CLINIQUE JURIDIQUE DE DALOA	07 35 12 92 Bamba0101@yahoo.fr
22	DJODJO POHA FELICITE	FELI	CAPITAINE/FORMATRICE	35 ^{ème} Arrdt Cocody/Riv. Palmeraie.	03 15 15 93 cdjodjofelicite@gmail.com
23	KPAN GBEMA JUSTINE	JUSTINE	JURISTE/FORMATRICE	CLINIQUE JURIQUE MAN	07 23 98 48 kpanjustine@gmail.com
24	KANGA LOUKOU	LOOK		CENTRE SOCIAL	07 53 86 37

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE ET DES SERVICES DE SECURITE INTERIEURE DANS LA REPOSE AUX VSBG EN COTE D'IVOIRE (PARR/VSBG)

			FORMATEUR	MAN	kangalookas@gmail.com
25	KOUAKOU OLIVIER MICHEL HOUANGO	OLI	FORMATEUR	CENTRE SOCIAL DALOA	07 60 07 05 houango@live.fr
26	KOULIBALI AMINATA	AMI	EXPERTE VBG	PNUD	59 49 91 67 Aminata.coulibali@undp.org
27	PUNTY ALEXIA	ALEX	AVOCATE	CLINIQUE JURIDIQUE DALOA	89 51 28 89 Alexiapunty1@gmail.com
28	KONE SEBASTIEN	MUSSOLINI	JURISTE	CLINIQUE JURIDIQUE DALOA	56 70 85 27 Sebastienyveni28@gmail.com

ANNEXE 3 : QUELQUES IMAGES DE LA FORMATION